BERNE MANIE LA MENACE FANTÔME

écrit par Contributions du Peuple | 27 septembre 2022
Déjà adepte des grandes déclarations à la «en même temps»,
Macron semble désormais avoir basculé en crise orwellienne. Le
5 septembre dernier, sans prévenir, le locataire de l'Elysée
lâchait: «La meilleure énergie est celle qui n'est pas
consommée.» Inspiré par les paroles de Jupiter, Xavier
Company, municipal Vert lausannois chargé des services
industriels, s'exprimait mot pour mot de la même manière dans
24 heures du 16 septembre. Mais face à la crise énergétique à
venir, le Conseil fédéral vient de proposer une étonnante
variante de la déclaration macronienne: le meilleur contrôle
est celui qui n'est pas effectué.

«On tombe en tout cas dans un État où il est devenu acceptable de juger et contrôler la vie d'autrui. Une partie de la population est très heureuse de jouer au flic chez le voisin, malheureusement.»

Jérôme Desmeules, élu UDC au parlement valaisan

Revenons sur nos pas. Un article paru sur le site de Blick le 6 septembre nous apprenait que nous, citoyens et entrepreneurs, risquions la peine pécuniaire, voire la prison, si nous osions trop chauffer nos foyers. Plus précisément, le papier mentionnait une peine de trois ans de prison en cas d'infraction délibérée aux directives et précisait qu'en cas d'infraction par négligence une peine pécuniaire pouvant aller jusqu'à 180 jours-amende était possible. En cas de pénurie, il sera donc interdit de chauffer son foyer à plus de 19°, de bouillir l'eau au-dessus de 60° (on rappelle ici volontiers que l'eau est censée bouillir à environ 100°, vive les spaghettis mal cuits) ou d'utiliser un chauffage d'appoint

On devient vite criminel de nos jours

Dans ce même article, le porte-parole du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Markus Spörndli, brandit la grosse menace: «Les infractions à la loi sur l'approvisionnement du pays sont toujours des délits, voire ponctuellement des crimes, et doivent être poursuivies d'office par les cantons.» Des crimes, rien que ça... Voilà qui méritait bien une liste étoffée de questions de la part du Peuple. Nous souhaitions notamment savoir à quel moment ces mesures seraient ordonnées, comment, précisément, les contrôles seraient effectués, ou si nous devions nous attendre à des visites de contrôle de la part des policiers. A cette douzaine de questions, Markus Spörndli répond ceci: «À l'heure actuelle, il n'y a ni pénurie d'électricité ni pénurie de gaz en Suisse, c'est pourquoi aucune restriction ni interdiction d'utilisation n'est en vigueur. Il ne peut donc y avoir d'infraction à de telles dispositions. L'administration est en train de préparer des mesures de restriction et d'interdiction pour le cas où une pénurie grave surviendrait. Un projet d'ordonnance en prévision d'une pénurie de gaz est actuellement en consultation auprès des milieux intéressés.» Mieux, le communicant avoue, à demi-mots, que les contrôles ne pourront pas vraiment être effectués: «L'essentiel est qu'il ne serait pas possible ni souhaitable de contrôler étroitement le respect des prescriptions. En Suisse, nous tablons sur le fait que la population respecte la loi.»

Des menaces largement irréalistes

Jérôme Desmeules, élu UDC au parlement valaisan, juge ridicule de brandir des menaces d'amende ou d'emprisonnement: «Cela tient de la plaisanterie et démontre que le gouvernement n'est pas prêt à l'éventualité d'une telle crise. Si nous nous retrouvons dans une telle situation énergétique, c'est à cause de la politique suisse, opportuniste, qui a tourné le dos au nucléaire pour des motifs électoraux. Le pire est que les politiciens n'assument pas. Certains disent encore que cela n'a rien à voir avec les décisions du passé.» Pour François Pointet, conseiller national vaudois Vert Libéral, les contrôles à domicile semblent absolument irréalisables: «À mon avis, il n'y aura pas la possibilité de venir mesurer la température des chambres chez les privés. En effet, il faut un mandat de perquisition pour pouvoir pénétrer dans un lieu privé. Il faut comprendre que de telles punitions doivent être prévues pour des personnes se permettant, par exemple, de continuer à utiliser des chauffages sur les terrasses, ou d'autres aberrations visibles.»

Vers l'état policier?

Ces menaces et ces potentiels contrôles pourraient laisser à penser que la Suisse se transforme peu à peu, après un premier épisode Covid, en état policier. Jérôme Desmeules nuance: «On tombe en tout cas dans un État où il est devenu acceptable de juger et contrôler la vie d'autrui. Une partie de la population est très heureuse de jouer au flic chez le voisin, malheureusement.» Parler d'état policier semble un tantinet trop fort pour François Pointet: «Nous ne sommes pas au point où les policiers auront la possibilité de rentrer chez chacun pour faire des contrôles. Il faudrait encore lever la nécessité d'avoir un mandat de perquisition. Il est clair que les lieux publics seront plus facilement soumis aux contrôles.» D'autant plus que la situation n'est pas similaire, selon lui, à celle vécue lors de la crise du Covid. «Nous avons vu, durant le Covid, que la population a plutôt bien suivi les prescriptions. Pour l'essentiel, les seuls débordements qui ont été dénoncés concernaient des lieux

publics. On peut partir du principe que nous aurons la même situation dans le cas de cette ordonnance. La situation politique est toutefois différente, le Parlement n'a pas été arrêté, son travail d'éventuel contre-poids au Conseil fédéral sera donc plus simple», complète-t-il.

De quoi se demander ce que le gouvernement choisira pour se faire obéir de la population. Des slogans niais et des affiches infantilisantes, comme il y a deux ans avec le virus?